



## **Charte de l'Observatoire citoyen des politiques publiques**

L'Observatoire citoyen des politiques publiques conduit ses travaux dans le cadre du mandat qui lui est confié par Bertrand Affilé, Maire de Saint-Herblain, et le Conseil municipal.

Afin de garantir la qualité des échanges et la tenue des objectifs fixés dans la lettre de mission, les participants à l'Observatoire citoyen et la Ville s'engagent à respecter les principes affichés dans la présente charte.

Elle constitue un contrat moral entre la Ville et les membres de l'Observatoire citoyen des politiques publiques.

### **1. Transparence**

Les travaux de l'Observatoire citoyen des politiques publiques s'exerceront en toute transparence.

La Ville prend les engagements suivants :

- le champ d'action de l'Observatoire citoyen est clair : les objectifs de l'instance sont explicites, les contours du sujet à évaluer sont clairement définis ;
- les contributions recueillies dans le cadre de la collecte des matériaux évaluatifs sont accessibles aux membres de l'Observatoire citoyen ;
- la Ville donne accès aux membres de l'Observatoire citoyen à des informations utiles et fiables sur le sujet évalué ;
- les conclusions finales de l'Observatoire citoyen sont publiées et accessibles à tous.

Les participants s'engagent à ne pas communiquer ni faire usage des informations auxquelles la Ville donne accès dans le cadre de l'Observatoire citoyen en dehors de l'instance.

### **2. L'évaluation au service de l'intérêt général**

L'évaluation des politiques publiques doit permettre une amélioration de l'action de publique au service de l'intérêt général. L'avis final de l'Observatoire citoyen relève d'un consensus entre les participants au nom du bien commun et non de la conciliation d'intérêts particuliers.

La Ville s'engage à accompagner les participants dans une évaluation s'inscrivant dans le respect des principes promus par la Société Française d'Evaluation (SFE), à savoir :

pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité et responsabilité.

Les participants s'engagent à adopter une posture constructive et à privilégier l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers.

### **3. Diversité des points de vue**

L'Observatoire citoyen est un espace d'expression, de confrontation et de mise en débat des points de vue.

A travers la diversité de ses acteurs, l'Observatoire citoyen permet l'expression de points de vue multiples, voire contradictoires. La prise en compte de la pluralité des regards est gage de la qualité des travaux d'évaluation : elle permet d'enrichir le débat et la compréhension des enjeux du sujet évalué.

La Ville prend les engagements suivants :

- les modalités de composition de l'Observatoire citoyen garantissent la pluralité des acteurs et la diversité des points de vue ;
- l'animation de l'instance garantit l'écoute, ainsi que la possibilité de s'exprimer pour chacun.

Les participants s'engagent à :

- agir dans un état d'esprit constructif : bienveillance, écoute, respect et sincérité guident les échanges ;
- accepter les divergences de points de vue et les considérer comme un élément permettant d'enrichir le débat.

### **4. Valorisation des capacités citoyennes**

La Ville donne les moyens à l'Observatoire citoyen de produire une évaluation de qualité à travers les engagements suivants :

- L'accès à des informations fiables, pertinentes et intelligibles sur le sujet évalué ;
- Réunir les conditions pour permettre aux membres de l'Observatoire citoyen de piloter l'évaluation, en accompagnant les participants, et en les formant.

De leur côté, les participants s'engagent à :

- Prendre connaissance des documents et des informations laissées à leur disposition ;
- Participer aux temps de présentation et de formation organisés à leur attention.

### **5. Participation**

L'évaluation confiée à l'Observatoire citoyen des politiques publiques sera conduite au cours d'une dizaine de séances de travail.

La participation à l'Observatoire citoyen des politiques publiques suppose de la part de ses membres une certaine assiduité dans les différentes étapes du processus évaluatif.

La Ville s'engage à :

- inclure les membres de l'Observatoire citoyen dans la planification des séances de travail.
- communiquer le calendrier des séances en amont pour faciliter l'organisation des participants.

Les participants s'engagent à se rendre disponibles autant qu'ils le peuvent pour les temps de travail de l'Observatoire citoyen.

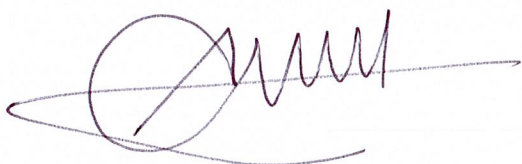
## **6. Rendre-compte aux citoyens**

Au terme de leurs échanges et de leurs réflexions, les participants à l'Observatoire doivent remettre leurs conclusions au Conseil municipal, sous la forme d'un rapport. Les conclusions remises doivent être validées par l'ensemble de l'instance.

La Ville s'engage à :

- considérer sérieusement les conclusions remises ;
- faire un retour circonstancié à l'Observatoire une fois les propositions instruites, et à justifier ses choix ;
- prendre en considération les retours des participants sur l'Observatoire : sa composition, son fonctionnement, les moyens mis à sa disposition.

Le Maire  
Vice-Président de Nantes Métropole



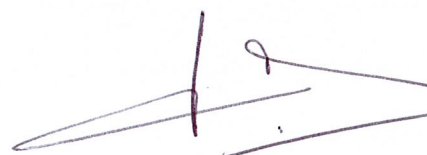
Bertrand Affilé

L'Adjoint aux ressources humaines,  
à la prospective et à  
l'évaluation des politiques publiques



Driss Saïd

Le conseiller municipal à l'évaluation  
des politiques publiques et  
aux processus de décision citoyenne



Joao de Oliveira